

QUESTION 43

QU'ARRIVE-T-IL AUX MÉCHANTS À LEUR MORT?

Réponse : les âmes des méchants sont dès leur mort *a*; jetées dans les tourments de l'enfer, leurs corps demeurant dans leurs tombes jusqu'à la résurrection et grand jour du jugement.

a Luc 16.23-24 : « Dans le séjour des morts, il (l'homme riche) leva les yeux ; et tandis qu'il était en proie aux tourments, il vit de loin Abraham, et Lazare dans son sein. Il s'écria : Père Abraham, aie pitié de moi, et envoie Lazare, pour qu'il trempe le bout de son doigt dans l'eau et me rafraîchisse la langue ; car je souffre cruellement dans cette flamme. »

Actes 1.25 : « ... afin qu'il ait part à ce ministère et à cet apostolat, que Judas a abandonné pour aller en son lieu. »

Jude v. 7 : « ... que Sodome et Gomorrhe et les villes voisines, qui se livrèrent à la débauche et à des vices contre nature, sont données en exemple, subissant la peine d'un feu éternel. »

1 Pierre 3.19-20 : « ... dans lequel aussi il est allé prêcher aux esprits en prison, qui autrefois avaient été incrédules, lorsque la patience de Dieu se prolongeait, aux jours de Noé, pendant la construction de l'arche... »

Les âmes des incroyants vivent, tout comme celles de fidèles, dans un état intermédiaire après la mort, dans l'attente du retour en gloire du Fils de Dieu, de la résurrection des corps et du jugement dernier. Ainsi, dans l'état intermédiaire les âmes sont séparées de leurs corps et les justes d'avec les injustes.

Si les âmes des sauvés sont à leur mort rendues parfaites en sainteté et jouissent de la présence du Sauveur glorifié avec qui elles règnent déjà, celles des perdus expérimentent dès à présent les tourments de l'enfer éternel (Lu 16.23-24; cf. 6.24-26; 1 Pi 3.19). Il existe un grand abîme infranchissable entre le « séjour des morts » et le « sein d'Abraham » (Lc 16.23, 26). Dans le premier lieu, les réprouvés souffrent cruellement dans une flamme (cf. Mt 3.12; 13.40-42), recevant le salaire de leurs péchés, alors que dans le deuxième, les justes sont consolés (v 24-25). L'expression « séjour des morts » (*she'ol* en hébreux et *hadès* en grec), signifie selon le contexte soit la tombe ou le lieu de tourments des impies (Pr 14.32; Dt 32.22; Pr 15.24; Mt 11.23; 16.18). De même, les ciels dans les Écritures se réfèrent soit au ciel physique, soit à la demeure de Dieu et des élus (le « sein d'Abraham »).

Bien qu'on ne connaisse par le sens exact du terme *sheol*, celui-ci désigne se qui est au-dessous. Il ne s'agit pas 'une mention géographique mais d'une place et d'un état de perdition. Spéculer sur l'endroit où se trouve ce lieu est vain. Comme l'a si bien exprimé Jean Chrysostome, « ne demande pas où cela se trouve mais comment y échapper ».

La résurrection des corps, qui aura lieu lors du retour en gloire du Seigneur Jésus, marquera la plénitude du salut et de la béatitude des élus ainsi que la plénitude des souffrances et du châtement des perdus (Dn 12. 2). La damnation de ceux-ci consistera notamment à retourner pour la honte éternelle dans les corps qu'ils ont souillés et dans lesquels ils ont commis l'iniquité.

LES CIEUX SPIRITUELS (félicité)

Les cieux physiques

=====

La terre

=====

Le *sheôl* ou la tombe

LE SHEÔL (tourments)